

Modalités concours « Encouragez notre skipper en mer »

Règlement du concours, sans obligation d'achat

- **Société organisatrice**

La SARL V and B Concept située au 2 Rue de la Roberderie – ZI de Bellitourne – 53200 Azé organise du 15 octobre au 2 novembre 2014, un concours gratuit sans obligation d'achat, dénommé « Encouragez notre skipper en mer », donnant lieu à l'attribution d'un lot.

- **Participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France, à l'exclusion des professionnels. Sont également expressément exclus du jeu, les membres du personnel de l'organisateur et les membres en ligne directe de leur famille. Cette exclusion concerne également toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à l'organisation, à la réalisation et/ou à la gestion du concours, ainsi que les membres en ligne directe de leur famille respective.

Arrêt des dépôts de candidature : A l'arrivée du skipper Maxime SOREL en Guadeloupe.

- **Principe du jeu concours**

Jeu se déroulant uniquement sur le site www.vandb.fr. Les internautes devront poster un commentaire d'encouragement sur l'article « Le journal de bord du V and B / MS-SAILINTGTEAM ».

Le formulaire d'inscription mis à disposition sur le site web de la société devra être complété soigneusement pour que la participation soit validée. En participant, le candidat affirme que les informations fournies sont véridiques.

Participation limitée à 1 participation par personne.

- **Désignation du gagnant et proclamation des résultats**

3 gagnants seront tirés au sort après l'arrivée de Maxime SOREL en Guadeloupe (dans un délai maximum d'une semaine). Ce tirage au sort sera aléatoire parmi tous les commentaires postés avant l'arrivée.

- **Dotations du concours**

3 chemises « Route du Rhum by V and B » sont à gagner : une M, une L, une XL.
Une chemise par gagnant. Le choix de la taille sera en fonction de l'ordre du tirage au sort.

- **Contraintes particulières liées au réseau internet**

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'organisateur ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au concours. L'organisateur mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du concours. Pour autant, il ne saurait être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

- **Acceptation du présent règlement**

Le fait de participer au jeu concours implique l'acceptation pure et simple du règlement.

Règlement rédigé à Château-Gontier le 13 novembre 2014